

COMMUNE  
DE



KIRVILLER

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 4 février 2021.**

L'an deux mil vingt-et-un le quatre février, le Conseil municipal de la commune de KIRVILLER s'est réuni dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur ESTREICH Ludovic, Maire.

Etaient présents : MM. BAUER Denis 1<sup>er</sup> adjoint, HOELLINGER Martial 2<sup>ème</sup> adjoint, MMES/MM. BECKER Sandra, HERMAL Patrick, KOENIG Aline, MOREL Pascal, PICHOT Gérard, REB Christopher, conseillers municipaux.

**N°01/2021: Renouvellement du bail de Mme SAUER Sarah.**

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal** :

- **Décide de renouveler** le bail de Mme SAUER Sarah pour le logement situé au 22 Rue Principale (combles) pour une durée de 3 ans soit du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023;
- **Fixe** le prix de la location à **370 €** par mois et **30 €** d'avance sur charges à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;
- **Dit** que le présent contrat sera révisé automatiquement chaque année à la date anniversaire en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers. L'indice de référence est celui du 4<sup>ème</sup> trimestre 2020 d'une valeur de 130,52.
- **Charge** le Maire d'établir la convention et tout document en rapport.

**N° 02/2021 : Devis de réfection de la Rue de la Forêt.**

Le Maire fait part aux conseillers de la réception d'un devis pour la réfection des enrobés de la rue de la Forêt restant à charge de la Commune une fois que les travaux d'assainissement seront finalisés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Autorise** le Maire à signer le devis de l'entreprise Rauscher TP pour un montant de 30.044,30 € H.T.
- **Dit** que les crédits seront prévus au budget primitif 2021.

### **N° 03/2021 : Contrat du secrétaire de Mairie.**

Le contrat de travail de Mr NOE Marc arrivant à terme le 16 février 2021 et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'établir un contrat à durée déterminée de 3 ans soit du 17 février 2021 au 16 février 2024 à temps non complet de 8 heures hebdomadaire (8/35<sup>e</sup>)
- Mr NOE Marc sera rémunéré sur la base du 11<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, appartenant à la catégorie hiérarchique C indice brut 471, indice majoré 411. A cette base de rémunération se rajoutera à partir du 1<sup>er</sup> mars : un Complément Indemnitaire Annuel (CIA) de 918,00 € (versé mensuellement) ainsi qu'une Indemnité de Fonctions, de Sujétions, de l'Expertise (IFSE) de 918,00 € (versée mensuellement).
- Dit que l'indemnité brute annuelle de 260,00 € dont bénéficie Mr NOE Marc pour les travaux de l'Association Foncière de Kirviller, sera intégrée sur une paie de la Commune et fera l'objet d'une demande de remboursement sur salaire.

### **N° 04/2021 : Isolation du logement communal au 22 rue Principale.**

Le logement au 1<sup>er</sup> étage de la Mairie étant vacant, le Maire a fait procéder à une étude thermique réalisée par le service bâtiment de la CASC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** dans un premier temps de condamner la partie sous combles,
- **De passer commande** des travaux d'isolation sur dalle supérieure, déduction faite des primes du dispositif certificats d'économie d'énergie, pour l'€uro symbolique.

### **N° 05/2021 : Curage de fossés section 11 n°76 et n°81.**

Suite à la mise en fonction du bassin de lagunage, les deux fossés attenants doivent être curés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal charge le Maire de demander des offres pour les travaux de curage, l'autorise à signer pour l'offre la mieux-disante et sollicite une contribution de la Commune de Hingsingen.

### **N° 06/2021 : Panneau de signalisation.**

Le Maire ayant été alerté d'un trafic incessant sur le chemin menant au bassin de lagunage alors que celui-ci vient à peine d'être refait en enrobé et après en avoir délibéré,

Le Conseil autorise le Maire à passer commande d'un panneau d'interdiction « sauf accès autorisé ».

### **N° 07/2021 : Panneau d'affichage.**

Le panneau d'affichage subissant les aléas climatiques avec des joints qui ne sont plus étanches, donne lieu à des infiltrations d'humidité qui imprègnent les documents affichés. Le Maire est autorisé à passer commande de deux panneaux d'un format plus réduit.

**N° 08/2021 : Divers.**

**A/ Hélice Saulnoise.**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, accepte la proposition du forfait tonte et débroussaillage pour l'année 2021 s'élevant à 270,29 € TTC.

**B/ Déconnexion des fosses septiques.**

Le diagnostic de déconnexion des assainissements individuels étant terminé, le SDEA propose deux journées d'information et de renseignements (les 18 et 25 février 2021 de 14h à 17h). Les foyers concernés seront avisés par courrier et pourront prendre rendez-vous.